



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LA FEDERATION NATIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM,

LA BANQUE POSTALE

ET LA POSTE

RELATIVE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

ET AUX OFFRES DE SERVICES DE LA BANQUE POSTALE

La présente convention est établie entre :

LA FEDERATION NATIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM (FNSCHLM),

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agissant pour le compte des coopératives d'HLM, dont le siège social est à Paris, 8^{ème}, 14 rue Lord Byron,

Représentée par **Madame Marie-Noëlle LIENEMANN**, en qualité de Présidente, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **la FNSCHLM** »

de première part

LA POSTE,

Société Anonyme au capital de 3 400 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris sous le numéro 356 000 000, et ayant son siège social au 44 Boulevard de Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15,

Représentée par **Monsieur Jean Paul BAILLY**, en qualité de Président Directeur Général du Groupe, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **LA POSTE** »,

de deuxième part,

Et

LA BANQUE POSTALE,

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 3 185 734 830 Euros, dont le siège social est situé 115, rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06,

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 421 100 645, Intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 424

Représentée par **Monsieur Philippe WAHL**, en qualité de Président du Directoire, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **LA BANQUE POSTALE** »

de troisième part,

LA FNSCHLM, LA POSTE et LA BANQUE POSTALE sont ci-après désignées individuellement par « La Partie » et conjointement par « les Parties ».

Préambule :

Une convention de partenariat a été signée entre la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM et La Poste le 04 novembre 2004, et elle prévoit essentiellement le développement d'une offre de logements à l'attention des agents du Groupe La Poste.

La Banque Postale a été créée le 1^{er} janvier 2006 et elle propose aujourd'hui une gamme complète de prestations pour les bailleurs sociaux et les accédants à la propriété.

La présente convention prend en compte ces évolutions et élargit la collaboration initiée par la convention de 2004 toujours en vigueur.

LA FNSCHLM

La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM, fondée en 1908, regroupe à l'échelle nationale 165 coopératives d'HLM.

En un siècle, ces coopératives ont construit plus de 400 000 logements et réalisent plus de 50% de la production HLM en accession sociale à la propriété.

La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM a pour principales missions :

- La représentation des sociétés coopératives d'HLM au niveau national
- La promotion d'une politique coopérative en faveur de l'habitat social
- L'assistance aux sociétés coopératives dans le développement de l'œuvre qu'elles poursuivent.

Les logements neufs construits par les coopératives d'Hlm en accession sociale sécurisée à la propriété :

- sont destinés majoritairement à des ménages qui achètent leur résidence principale et dont leurs revenus sont modestes et ne dépassent pas des plafonds de ressources,
- sont vendus à des prix respectant des plafonds de prix,
- sont accompagnés des garanties de la « sécurisation Hlm » : garanties de rachat et de relogement pendant 15 ans, protection revente,
- répondent aux exigences de performance environnementale et de qualité.

LA POSTE

Le Groupe La Poste est un acteur incontournable de l'économie de notre pays, et il opère dans les domaines du courrier, du colis et des services financiers et cela dans le cadre de ses missions de service public.

Il a pour ambition de devenir un groupe européen leader des services de proximité dans le respect de ses valeurs fortes d'accessibilité, d'équité et de sens du service.

Son modèle social met le logement en faveur de son personnel au cœur de ses priorités d'actions.

A ce titre, LA POSTE a donné une nouvelle impulsion à sa politique logement le 8 mars 2011, en signant un accord avec l'ensemble de ses partenaires sociaux.

Cet accord définit une politique ambitieuse en matière de logement qui prévoit notamment un volet d'accession sociale à la propriété, au travers d'une surbonification de taux accordée par LA BANQUE POSTALE aux postiers.

LA POSTE souhaite renouveler son partenariat avec la FNSCHLM, acteur majeur de ce secteur avec plus de 50% de la production HLM en accession sociale à la propriété. Ce partenariat permet d'offrir aux postiers un accès privilégié aux programmes des coopératives adhérentes de la FNSCHLM.

LA BANQUE POSTALE

LA BANQUE POSTALE, filiale du Groupe La Poste, héritière de ses valeurs, a fait de l'accession à la propriété un axe fort de son développement économique.

Elle dispose d'une gamme de produits et services dédiée à l'accession sociale à la propriété.

LA BANQUE POSTALE souhaite aussi devenir le partenaire majeur des acteurs du monde de l'habitat social, et se positionne résolument à leurs côtés pour accompagner leur développement.

Elle leur apporte son savoir-faire en matière de gestion de flux et de trésorerie, ainsi que d'ingénierie sociale.

Elle a complété sa gamme avec la mise en marché des offres de financements.

Pour ces raisons, LA BANQUE POSTALE est un partenaire naturel de la FNSCHLM.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention de partenariat

La présente convention de partenariat (ci-après le « Partenariat ») a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la FNSCHLM, LA POSTE et LA BANQUE POSTALE ont convenu de s'engager dans un processus afin :

- De faciliter l'accès des services de LA BANQUE POSTALE aux candidats à l'accession sociale à la propriété, au travers des programmes construits par les coopératives d'HLM.
- De permettre aux postiers de bénéficier d'un accès privilégié aux logements construits par les coopératives d'HLM.
- De proposer aux coopératives d'HLM l'ensemble de la gamme de produits distribuée par LA BANQUE POSTALE.

Article 2 : Engagements des Parties

Article 2.1 : Engagements de LA BANQUE POSTALE :

Article 2.1.1 : Envers les candidats à l'accession sociale à la propriété :

- accueillir avec considération et conseiller, au mieux de leurs intérêts, les clients qui lui seront adressés par les coopératives d'HLM dans le cadre d'une opération d'accession à la propriété,
- évaluer, en amont du projet immobilier, la capacité d'endettement du client emprunteur, compte tenu de sa situation personnelle et professionnelle, l'aider à constituer le dossier de financement et l'accompagner jusqu'au versement des fonds,
- proposer aux candidats emprunteurs les meilleures conditions possibles, compte tenu d'une part du positionnement tarifaire de LA BANQUE POSTALE, parmi la moins chère des grandes banques de réseau, et, d'autre part, des caractéristiques des projets présentés, notamment la sécurisation Hlm, et des profils des clients,
- faire profiter les acquéreurs postiers des avantages liés à la politique logement de LA POSTE et en particulier de l'accord signé le 8 mars 2011, et appliquer les termes de la convention de partenariat signée le 18 octobre 2011 entre LA POSTE et LA BANQUE POSTALE,
- intégrer les différents prêts, dans la mesure du possible, dans un échéancier lissé et optimisé, dans le cadre du montage des plans de financement des acquéreurs,
- ne pas retenir de frais de dossier,
- fournir les informations complémentaires concernant les assurances liées aux prêts notamment Décès et invalidité, Perte totale et irréversible d'autonomie et Interruption temporaire de travail.

Article 2.1.2 : Envers les adhérents de la FNSCHLM :

LA BANQUE POSTALE s'engage à proposer aux coopératives d'HLM ses différentes offres et services bancaires qu'elle a spécialement développés en faveur du monde HLM, notamment dans le domaine de :

- la gestion des flux et des placements de trésorerie,
- l'accompagnement des besoins de financement des coopératives d'HLM, que ce soit pour des prêts de courte durée à du plus long terme, via des prêts libres ou des prêts réglementés portant sur des durées court, moyen et long terme (après étude du dossier et garanties apportées).
Les financements PSLA (prêt social location-accession) pourront faire partie de l'offre de LA BANQUE POSTALE,
- l'offre de titres de services adaptés aux besoins spécifiques des salariés des coopératives d'HLM.

Article 3 : Engagements de LA FNSCHLM :

Article 3.1 :

La FNSCHLM garantit que ses adhérents proposent des programmes d'investissements conformes à la réglementation en vigueur sur le prêt à l'accession sociale, en particulier en ce qui concerne le respect des ressources des acquéreurs et les prix de vente des biens à financer.

Les opérations prennent la forme :

- de la vente à des particuliers de parcelles de lotissement,
- de la vente en VEFA à des particuliers à titre de résidence principale d'appartements ou de maisons, le cas échéant en inscrivant les opérations dans les dispositifs PSLA,
- de l'accompagnement de particuliers dans leur projet de construction d'une maison individuelle par le biais du contrat de CCMI (contrat de construction de maison individuelle).

Les coopératives d'HLM mettent en place les trois niveaux de la sécurisation HLM (garantie de rachat, garantie de relogement et assurance revente). Les contrats de vente intègrent le plus souvent des clauses anti-spéculatives.

La FNSCHLM s'engage également à diffuser largement l'information concernant le Partenariat pour que ses adhérents puissent :

- proposer aux candidats emprunteurs et sans aucune obligation de leur part, d'avoir recours aux services de LA BANQUE POSTALE,
- orienter les clients intéressés vers LA BANQUE POSTALE,
- accompagner les candidats emprunteurs dans le montage de leur dossier, pour tout ce qui concerne la fourniture des pièces justificatives.

Article 3.2 :

Dans le cadre du présent partenariat, les conventions locales conclues par les coopératives d'HLM prévoient un temps de commercialisation préalable pour les postiers lors de chaque opération, selon des modalités définies avec le Service Logement de La Poste.

Article 4 : Mise en œuvre de la convention nationale de partenariat

L'objectif est la signature de conventions locales de partenariat entre LA BANQUE POSTALE et de nombreuses coopératives d'HLM. A cette fin, la présente convention doit être connue des 165 adhérents de la FNSCHLM (cf. annexe 3) et des services de LA BANQUE POSTALE, ce qui nécessite une large information.

Les coopératives d'HLM saisiront le Représentant Territorial Bancaire dont elles relèvent ou le Service Logement de La Poste (cf. annexe 2).

Parallèlement, les Représentants Territoriaux Bancaires et le Service Logement de La Poste sont habilités à consulter les coopératives d'HLM pour leur proposer une convention de partenariat.

Pour chaque accord, la convention de partenariat sera signée entre :

- La coopérative d'HLM concernée, représentée par son Président ou son Directeur Général
- LA BANQUE POSTALE, représentée par son Représentant Territorial Bancaire

Un exemplaire de la convention sera envoyé systématiquement par le Représentant Territorial Bancaire au Service Logement de la Poste, afin que le SLP prenne contact avec la coopérative d'HLM concernée pour la mise en œuvre des dispositions de l'article 3.2.

Un exemple de convention de partenariat joint en annexe 1, pourra servir de modèle. Le processus opérationnel entre les différents signataires est décrit dans cette convention, qui peut être valablement reprise et le cas échéant adaptée.

Article 5 : Durée de la convention de partenariat

Le Partenariat est signé pour une durée de trois (3) ans à compter de sa date de signature par les Parties. Il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de trois (3) ans sauf dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception postale par l'une ou l'autre des Parties au moins trois (3) mois avant la date de fin de la période en cours.

Article 6 : Confidentialité

Les Parties sont réciproquement soumises à une obligation de secret professionnel et de confidentialité inhérente à leur activité.

Chaque Partie qui, à l'occasion de la négociation ou de l'exécution du présent Partenariat, a reçu communication d'informations, documents ou objets quelconques, est tenue de maintenir secrète et confidentielle cette communication et son contenu. Elle s'engage, en conséquence, à ne les faire connaître à aucune tierce personne ni à les utiliser à d'autres fins que celles mentionnées à la convention sans avoir, au préalable, reçu l'autorisation écrite et explicite de l'autre Partie.

Seuls échappent à cette obligation de secret et de confidentialité les informations, documents ou objets tombés officiellement dans le domaine public, diffusés au public préalablement à cette communication ou signalés comme non confidentiels par la partie qui effectue la communication. La durée de cet engagement de confidentialité est de cinq ans à compter de la date de la signature de la présente convention.

Cependant, aucune des Parties n'est tenue à une quelconque obligation de confidentialité en cas d'obligation légale ou de décision de justice de fournir des informations confidentielles à une autorité publique ou à un tiers. L'autre Partie doit, dans ce cas, être informée d'une telle requête à temps pour qu'elle puisse sauvegarder la confidentialité des informations.

Chaque Partie s'engage à faire respecter cette clause par l'ensemble de son personnel.

Article 7 : Différends

Le Partenariat relève du droit français et des juridictions françaises.

Les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour résoudre tout différend relatif à l'interprétation du Partenariat ou survenant au cours de son exécution.

A défaut de parvenir à un accord, la Partie la plus diligente soumettra le différend aux tribunaux compétents relevant de la Cour d'appel de Paris.

Fait à _____, le _____
en trois (3) exemplaires originaux.

Pour LA FNSCHLM

Pour LA POSTE

Pour LA BANQUE POSTALE

Marie-Noëlle LIENEMANN

Jean Paul BAILLY

Philippe WAHL

Présidente

Président Directeur Général du
Groupe

Président du Directoire

Logo Coopérative



CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA COOPERATIVE D'HLM
ET
LA BANQUE POSTALE
RELATIVE
A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE
ET
AUX OFFRES DE SERVICES DE LA BANQUE POSTALE

ENTRE

La Banque Postale,

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 3 185 734 830 Euros ;
Ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75275 PARIS CEDEX 06 ;

Enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 100 645 ;

Représentée par M....., en sa qualité de Représentant Territorial de
La Banque Postale, dûment habilité aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « La Banque Postale »

D'une part,

ET

....., Coopérative d'HLM,
Ayant son siège sociale au

Immatriculée au sous le numéro

Représentée par M....., en qualité de, dûment
habilité à la signature des présentes,

Ci-après désignée « »

D'autre part,

Ensemble dénommées "les Parties" et individuellement une « Partie »

Après avoir exposé

La Banque Postale, héritière des valeurs de proximité et d'accessibilité au plus grand nombre et filiale du groupe La Poste, a fait de l'accession à la propriété un axe fort de son développement économique.

Elle propose à ses clients une offre en matière de crédits immobiliers, qui repose sur la présence de Conseillers Spécialisés en Immobilier implantés sur tout le territoire.

Depuis le 1er janvier 2006, date de sa création, La Banque Postale s'efforce de compléter sa gamme de produits et services. Dans ce cadre, elle a adhéré le 9 décembre 2009 à la Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (SFGFAS), ce qui lui permet de développer une gamme dédiée à l'accession sociale à la propriété.

En outre, La Banque Postale souhaite devenir le partenaire majeur des acteurs du monde de l'Habitat Social et se positionner résolument à leurs côtés pour accompagner leur développement. Elle leur apporte son savoir-faire en matière de gestion de flux et de trésorerie ainsi que de politique sociale. La Banque Postale a complété sa gamme avec la mise en marché des offres de financement aux bailleurs sociaux.

La coopérative HLMa été créée

Mission

Action

Engagement

Fortes de leurs valeurs communes et en vue de développer l'accès social à la propriété, les Parties ont souhaité se rapprocher en vue de nouer la présente convention de partenariat.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention de partenariat

La présente convention de partenariat (ci-après le « Partenariat ») a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la coopérative HLM....., et La Banque Postale ont convenu de s'engager dans un processus afin :

- De faciliter l'accès des services de La Banque Postale aux candidats à l'accès social à la propriété, au travers des programmes construits par la coopérative.
- De permettre aux postiers de bénéficier d'un accès privilégié aux logements construits par la coopérative.
- De proposer à la coopérative l'ensemble de la gamme de produits distribuée par La Banque Postale.

Article 2 : Engagements des parties

La coopérative reconnaît que La Banque Postale conserve l'entière maîtrise de l'octroi du financement des particuliers, qui la sollicitent dans le cadre de leur projet d'accès à la propriété. La Banque Postale ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des programmes d'investissements proposés par la coopérative..... et des prix de vente de ces biens.

Article 2.1 : Engagements de La Banque Postale

La Banque Postale s'engage à faire bénéficier la coopérative..... de la totalité de la gamme de ses produits et services en direction du public candidat à l'accès social à la propriété, et à la coopérative en tant que bailleur social.

Le Représentant Territorial Bancaire de..... garantira la bonne réalisation de l'ensemble des engagements décrits ci-dessous.

En outre, il enverra un exemplaire de la présente convention au Service Logement de La Poste, afin que ce dernier prenne contact avec la coopérative..... pour la mise en œuvre des dispositions de l'article 2.2.2 ci-après.

Article 2.1.1 : Envers les candidats à l'accès social à la propriété

La Banque Postale s'engage à :

- accueillir avec considération et conseiller, au mieux de leurs intérêts, les clients qui lui seront adressés par la coopérative....., dans le cadre d'une opération d'accès à la propriété,
- évaluer, en amont du projet immobilier, la capacité d'endettement du client emprunteur, compte tenu de sa situation personnelle et professionnelle, l'aider à constituer le dossier de financement et l'accompagner jusqu'au versement des fonds,
- proposer aux candidats emprunteurs les meilleures conditions possibles, compte tenu d'une part du positionnement tarifaire de La Banque Postale, parmi les moins chères des grandes banques de réseau, et, d'autre part, des caractéristiques des projets présentés, et notamment de la sécurisation Hlm, et des profils des clients,
- faire profiter les acquéreurs postiers des avantages liés à la politique logement de La Poste et en particulier de l'accord social signé en mars 2011, et appliquer les termes de la convention de partenariat signée en octobre 2011 entre La Poste et La Banque Postale,
- intégrer les différents prêts, dans la mesure du possible, dans un échancier lissé et optimisé, dans le cadre du montage des plans de financement des acquéreurs,

- ne pas retenir de frais de dossier,
- fournir les informations complémentaires concernant les assurances liées aux prêts notamment Décès et invalidité, Perte totale et irréversible d'autonomie et Interruption temporaire de travail.

Le responsable du pôle régional prescription crédit immobilier de La Banque Postale, sera nommé référent de la coopérative..... Il présentera aux collaborateurs de la coopérative :

- les offres de La Banque Postale
- les modalités pratiques d'accueil des accédants à la propriété.

Article 2.1.2 : Envers la coopérative

La Banque Postale assure une relation privilégiée et sur mesure avec le Conseiller Economie Sociale référent dont l'activité est dédiée au monde du Logement Social.

Le conseiller affecté à la coopérative d'HLM s'engage à lui proposer les différentes offres et services bancaires que La Banque Postale a spécialement développés en faveur du monde HLM, notamment dans les domaines suivants :

- la gestion des flux et des placements de trésorerie,
- l'accompagnement des besoins de financement de la coopérative, que ce soit pour des prêts de courte durée à du plus long terme, via des prêts libres ou des prêts réglementés portant sur des durées court, moyen et long terme (après étude du dossier et garanties apportées), les financements PSLA (prêt social location-accession) pourront faire partie de l'offre de La Banque Postale,
- le cas échéant, l'offre de titres de services adaptés aux besoins spécifiques des salariés de la coopérative.

Article 2.2 : Engagements de la coopérative

Article 2.2.1 :

La coopérative..... propose des programmes d'investissements conformes à la réglementation en vigueur sur le prêt à l'accession sociale, en particulier en ce qui concerne le respect des ressources des acquéreurs et les prix de vente des biens à financer.

Les opérations qui sont d'ores et déjà identifiées peuvent prendre la forme de vente en VEFA à des particuliers à titre de résidence principale, le cas échéant en inscrivant les opérations dans les dispositifs PSLA, ou de CCMI (contrat de construction de maison individuelle) .

La coopérative met en place les trois niveaux de la sécurisation Hlm (garantie de rachat, garantie de relogement et assurance revente). Les contrats de vente intègrent systématiquement des clauses anti-spéculatives.

Pour chaque opération, il est convenu que la coopérative..... informera le responsable du pôle régional prescription crédit immobilier de La Banque Postale des conditions du montage financier de l'opération, ainsi que de la grille de prix de vente.

La coopérative..... s'engage également à :

- proposer aux candidats emprunteurs, et sans aucune obligation de leur part, d'avoir recours aux services de La Banque Postale,
- orienter les clients intéressés vers la Banque Postale, selon les modalités qui lui auront été indiquées par le responsable du pôle régional prescription,
- accompagner les candidats emprunteurs dans le montage de leur dossier, pour tout ce qui concerne la fourniture des pièces justificatives.

Article 2.2.2 :

La coopérative s'engage à :

- réserver aux postiers un temps de commercialisation préalable suffisant lors de chaque opération, selon des modalités définies avec le Service Logement de La Poste,
- rencontrer chaque semestre les représentants locaux du Service Logement de La Poste afin de réaliser un point sur les futurs programmes à commercialiser ainsi que sur les postiers ayant accédé à la propriété.

Article 3 : Non exclusivité

Pendant toute la durée du présent Partenariat, le cas échéant, la coopérative et/ou La Banque Postale, pourront signer tous autres protocoles, contrats ou accords en rapport avec le financement de l'accession sociale à la propriété.

Article 4 : Coopération et suivi

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens permettant de mener à bien le présent Partenariat, en terme de disponibilité des ressources internes, expertise métier et expertise technique et généralement à faire leurs meilleurs efforts.

Dans ce cadre, les parties s'engagent à mettre en place un comité de suivi semestriel qui sera composé :

- du Président ou du Directeur Général de la coopérative
- du Directeur commercial régional Bancaire ou son représentant
- du Responsable du pôle régional prescription crédit immobilier de La Banque Postale

Les modalités de fonctionnement et les missions du comité de suivi semestriel seront fixées lors de la première réunion du comité.

Chacune des Parties supportera les coûts, honoraires et frais divers qu'elle aura supportés au titre de la mise en place du Partenariat.

Article 5 : Confidentialité

Les Parties sont réciproquement soumises à une obligation de secret professionnel et de confidentialité inhérente à leur activité.

Chaque Partie qui, à l'occasion de la négociation ou de l'exécution du présent Partenariat, a reçu communication d'informations, documents ou objets quelconques, est tenue de maintenir secrète et confidentielle cette communication et son contenu. Elle s'engage, en conséquence, à ne les faire connaître à aucune tierce personne, ni à les utiliser à d'autres fins que celles mentionnées à la convention sans avoir, au préalable, reçu l'autorisation écrite et explicite de l'autre Partie.

Seuls échappent à cette obligation de secret et de confidentialité les informations, documents ou objets tombés officiellement dans le domaine public, diffusés au public préalablement à cette communication ou signalés comme non confidentiels par la partie qui effectue la communication. La durée de cet engagement de confidentialité est de cinq ans à compter de la date de la signature de la présente convention.

Cependant, aucune des Parties n'est tenue à une quelconque obligation de confidentialité en cas d'obligation légale ou de décision de justice de fournir des informations confidentielles à une autorité publique ou à un tiers. L'autre Partie doit, dans ce cas, être informée d'une telle requête à temps pour qu'elle puisse sauvegarder la confidentialité des informations.

Chaque Partie s'engage à faire respecter cette clause par l'ensemble de son personnel.

Article 6 : Durée de la convention de partenariat

La présente convention régira les relations entre les Parties à compter de sa signature.

Chacune des Parties pourra mettre fin à la présente convention à tout moment, sous réserve d'un préavis d'un mois, en notifiant sa décision par lettre recommandée avec avis de réception postal au représentant légal de l'autre Partie.

Article 7 : Portée de la convention de partenariat

Les relations entre les Parties sont exclusivement régies par les dispositions de la présente convention.

La présente convention pourra être modifiée par un avenant écrit dûment signé par les signataires de la convention ou leur remplaçant dûment habilité à agir.

Article 8 : Autonomie des dispositions contractuelles

Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions de la convention seraient ou deviendraient nulles, illégales ou inapplicables d'une manière quelconque, la validité, la légalité ou l'application des autres dispositions de la convention n'en seront aucunement affectées ou altérées, les Parties s'engageant à substituer à la (les) disposition(s) devenue(s) nulle(s), illégale(s) ou inapplicable(s) une disposition d'effet équivalent permettant de maintenir l'équilibre économique des relations entre les Parties tel que reflété par la convention.

Article 9 : Attribution de compétence

Le Partenariat est soumis à la loi française.

Toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'interprétation ou de l'application de la présente convention et susceptible de faire naître un litige entre les Parties fera l'objet d'un échange entre elles afin de rechercher une solution amiable.

En cas de survenance d'un litige, les Parties saisiront le tribunal compétent du ressort du lieu d'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux, chacune des Parties reconnaissant en avoir reçu un exemplaire,

A, le, A, le

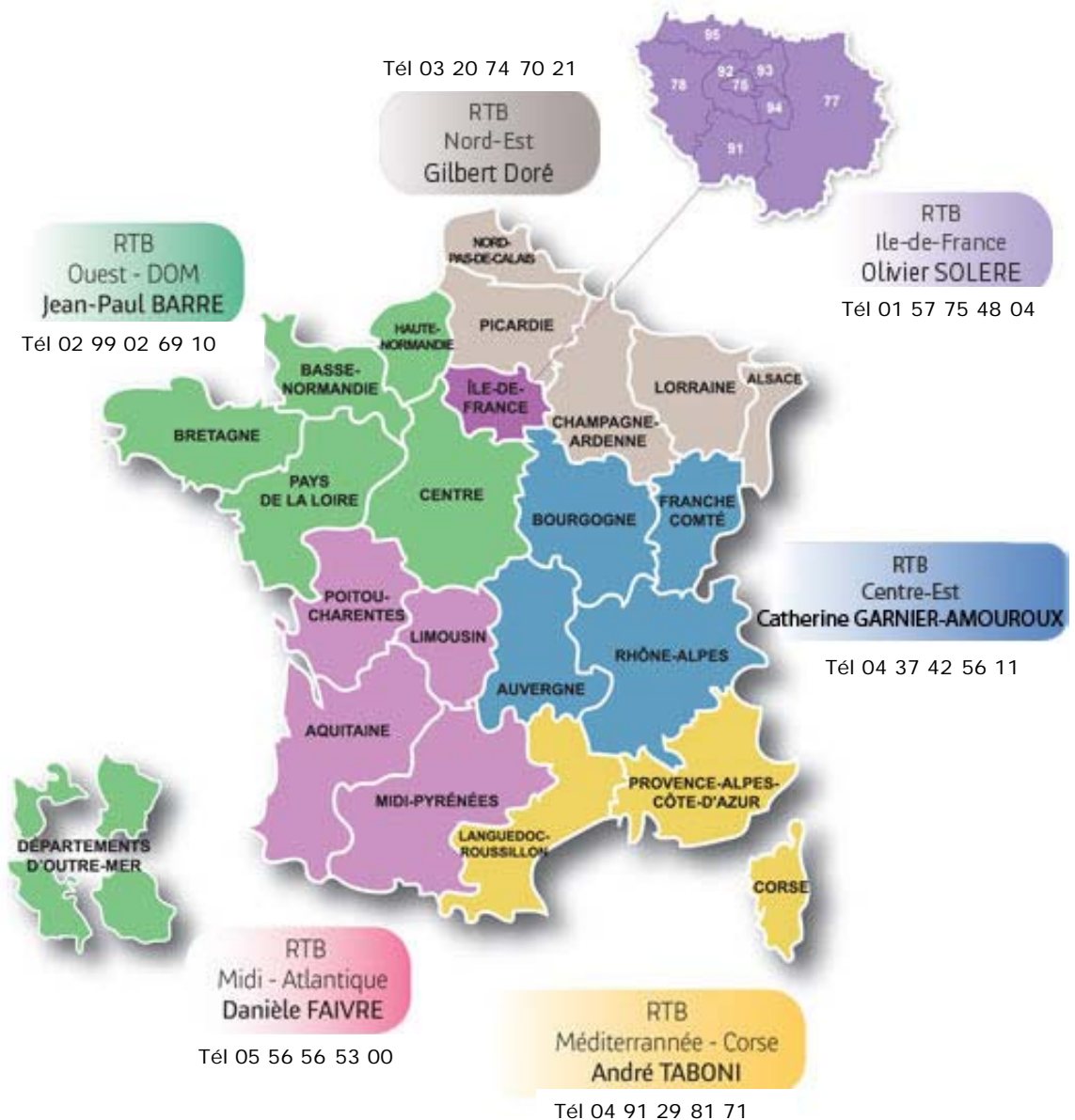
Pour la coopérative.....
M.....
Président Directeur Général

Pour La Banque Postale
M.....
Représentant Territorial Bancaire

ANNEXE 2

Les coordonnées des référents de La Banque Postale et de La Poste

I - Carte des Représentations Territoriales de la Banque Postale



II - Liste des Conseillers Economie Sociale de La Banque Postale

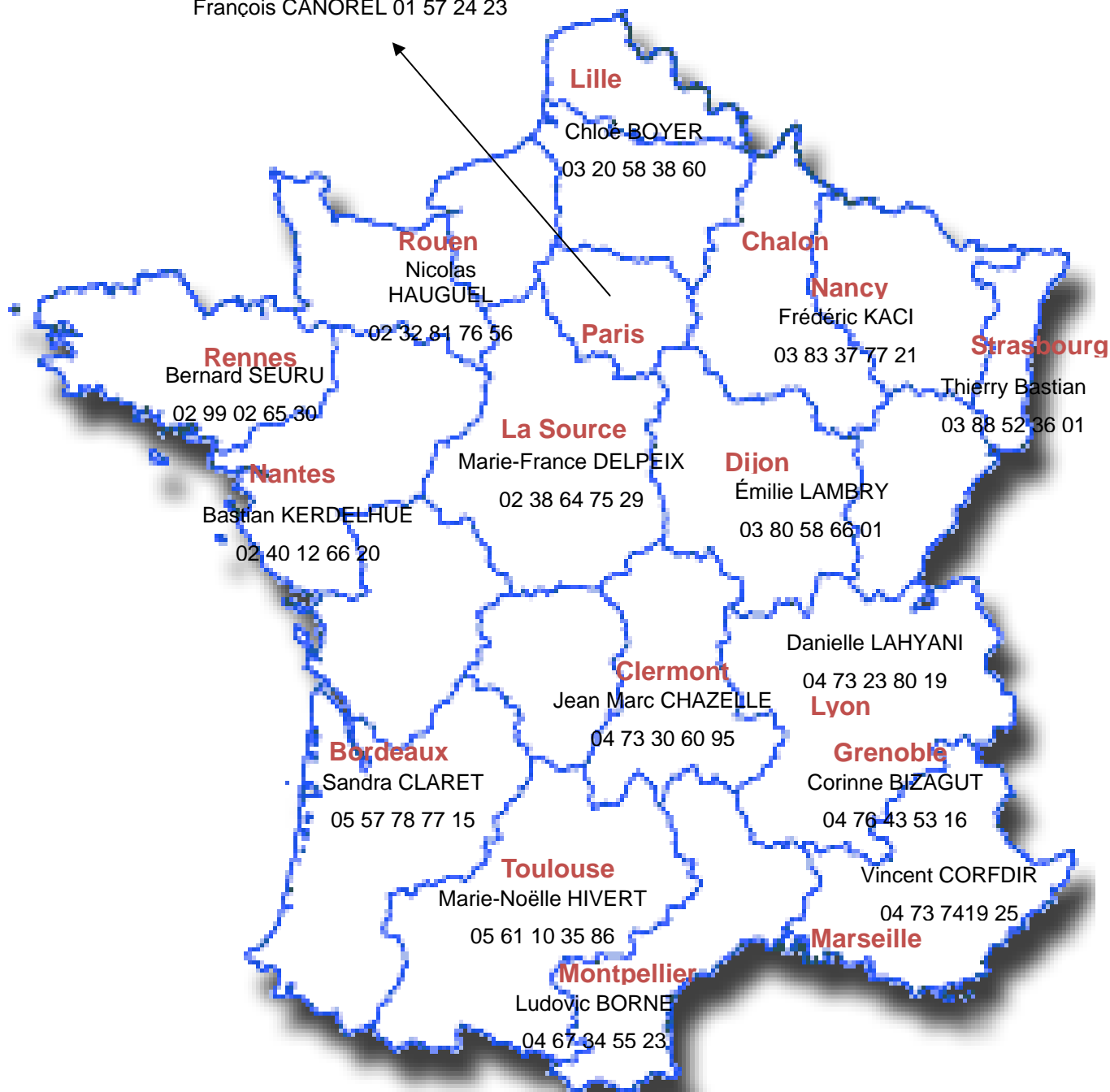
Adresses		Interlocuteur		Mail	Tél
La Banque Postale Espace Entreprises de Bordeaux	52, rue Georges Bonnac 33900 BORDEAUX	CLARET	Sandra	Sandra.claret@labanquepostale.fr	05 57 78 77 15
La Banque Postale Espace Entreprises de Lyon	117 bd Marius Vivier Merle 69329 LYON CEDEX 03	LAHYANI	Danielle	Daniele.lahyani@labanquepostale.fr	04 73 23 80 19
La Banque Postale Espace Entreprises de Clermont-Ferrand	17 rue Mal de Lattre Course Spéciale 90001 63044 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1	CHAZELLE	Jean-Marc	Jean-marc.chazelle@labanquepostale.fr	04 73 30 60 95
La Banque Postale Espace Entreprises de Paris	34 rue de la Fédération 75015 PARIS	RIOUX	David	David.rioux@labanquepostale.fr	01 57 24 23 10
		CLISSON	Christophe	Christophe.clisson@labanquepostale.fr	01 57 24 23 09
		CANOREL	François	Francois.canorel@labanquepostale.fr	01 57 24 23 05
La Banque Postale Espace Entreprises de Nancy	53 rue des jardiniers 54900 NANCY Cedex 9	KACI	Frédéric	Frederic.kaci@labanquepostale.fr	03 83 37 77 21
La Banque Postale Espace Entreprises de Marseille	Immeuble Coeur Mediterranée 29 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE	CORFDIR	Vincent	Vincent.corfdir@labanquepostale.fr	04 73 74 19 25
La Banque Postale Espace Entreprises de Montpellier	1 rue Catalan CS 56035 34965 MONTPELLIER Cedex 2	BORNE	Ludovic	Ludovic.borne@labanquepostale.fr	04 67 34 55 23
La Banque Postale Espace Entreprises de Nantes	4, rue du président Herriot 44900 NANTES CEDEX 9	KERDELHUE	Bastian	Bastian.kerdelhue@labanquepostale.fr	02 40 12 66 20
La Banque Postale Espace Entreprises de La Source	1 Rue Edouard Branly 45900 La Source Cedex 9	DELPEIX	Marie-France	Marie-France.delpeix@labanquepostale.fr	02 38 64 75 29
La Banque Postale Espace Entreprises de Rennes	11 rue Vaneau CS 80000 35054 RENNES CEDEX 9	SEURU	Bernard	Bernard.seuru@labanquepostale.fr	02 99 02 65 30
La Banque Postale Espace Entreprises de Rouen	1, rue Albert Glatigny Course spéciale N° 10 000 76929 ROUEN Cedex 9	HAUGUEL	Nicolas	Nicolas.hauguel@labanquepostale.fr	02 32 81 76 56
La Banque Postale Espace Entreprises de Toulouse	7 rue Palaprat CS 46701 31067 TOULOUSE CEDEX 9	HIVERT	Marie-Noëlle	Marie-noelle.hivert@labanquepostale.fr	05 61 10 35 86
La Banque Postale Espace Entreprises de Grenoble	11, Boulevard Maréchal Lyautey CS N° 00001 38032 GRENOBLE Cedex1	BIZAGUT	Corinne	Corinne.bizagut@labanquepostale.fr	04 76 43 53 16
La Banque Postale Espace Entreprise de Lille	3 rue Paul DUEZ 59 900 LILLE Cedex 9	BOYER	Chloé	Chloe.boyer@labanquepostale.fr	03 20 58 38 60
La Banque Postale Espace Entreprises de Dijon	CF Dijon Place du 1er Mai Course spéciale N°77 777 21084 DIJON Cedex	LAMBRY	Emilie	Emilie.lambry@labanquepostale.fr	03 80 58 66 01
La Banque Postale Espace Entreprises de Strasbourg	Centre Financier 5 rue des clarisses CS 30033 67083 STRASBOURG CEDEX	BASTIAN	Thierry	Thierry.bastian@labanquepostale.fr	03 88 52 36 01

Carte de répartitions géographiques des Conseillers Economie Sociale

David RIOUX 01 57 24 23 10

Christophe CLISSON 01 57 24 23

François CANOREL 01 57 24 23



III – Le Service Logement de La Poste

Directrice : Pascale MARTINUZZI

Tél : 01 45 03 93 73

service.logement@laposte.fr

37 rue de la Pompe
75016 PARIS

ANNEXE 3

LISTE DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM

AIN HABITAT

7 rue de la Grenouillère
B.P. 1105
01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tel 0474228090
Directeur Général : Jean-Noël TOUTOIS

COOP-LOGIVAM

Parc Gouraud
51, allée Georges Charpak
B.P. 90075
02202 SOISSONS CEDEX
Tel 0323538800
Directeur général : Jacques BRENOT

LE TOIT FAMILIAL

12 boulevard Roosevelt
02100 SAINT-QUENTIN
Tel 0323646566
Directeur Général : Michel DELSAUT

EVOLEA

29 rue de la fraternité
B.P. 1615
03016 MOULINS CEDEX
Tel 0470481626
Directeur général : Jean-Marc PIERRET

SCP D'HLM DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

2 rue du Docteur Simon Piétri
B.P. 169
04005 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tel 0492367636
Directrice Générale : Sandrine MAGNAN

GAMBETTA PACA

Central Buro
73, avenue du Campon
06100 LE CANNET
Tel 0493478546
Directeur général : Norbert FANCHON

POSTE HABITAT PROVENCE

41 rue Gounod
BP 1028
06033 NICE CEDEX 01
Tel 0493820100
Directrice : Mady VALENTIN

SCP D'HLM DU VIVARAIS

26 allée de la Guinguette
B.P. 63
07205 AUBENAS CEDEX
Tel 0475878132
Directeur général délégué : Nicolas CALVIER

LA MAISON ARDENNAISE

13 boulevard Fabert
CS 30902
08202 SEDAN CEDEX
Tel 0324277666
Directeur général délégué : Eric ATTANE

CHAMPALOR HABITAT

15 boulevard Fabert
CS 30902
08209 SEDAN CEDEX
Tel 0329862733
Directeur général : Eric ATTANE

UN TOIT POUR TOUS

23 bis avenue de ferrières
B.P. 39
09002 FOIX CEDEX
Tel 0561023000
Directeur : Alain ROUMIEU

SACAP

44 avenue Gallieni
10300 SAINTE-SAVINE
Tel 0325739494
Directeur : Jean-Pierre GRAVELLE

MARCOU-HABITAT

4 boulevard Marcou
11890 CARCASSONNE CEDEX 9
Tel 0825003515
Directeur général délégué : Miguel BELTRAN

LE FOYER DE PROVENCE

Le Décisium - B1
1, Rue Mahatma Gandhi
CS60400
13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2
Tel 0442912000
Directeur : Alain COURAZIER

LA PETITE PROPRIETE

SFHE
4, rue Frédéric Rosa
13090 AIX en PROVENCE
Tel 0442938334
Président directeur général : François BRYCKAERT

LA MAISON FAMILIALE DE PROVENCE

GROUPE VALOPHIS
72, avenue de Toulon
13006 MARSEILLE
Tel 0491042535
Directeur général : Christian ABBES

SOLEIL LOGIS

72 bis rue Perrin-solliers
13291 MARSEILLE CEDEX 6
Tel 0491184545
Directeur : Hubert VOGLIMACCI

ARCANSUD

1175 Petite route des Milles
CS 40650
13597 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4
Tel 0413570430
Directeur général : Denis LAFON

POLYGONE MASSIF CENTRAL

Le Polygone 15
1 avenue Georges Pompidou
B.P. 705
15007 AURILLAC CEDEX
Tel 0471462424
Directeur général : Pascal LACOMBE

LE TOIT CHARENTAIS

11 rue d'Iéna
16021 ANGOULEME CEDEX
Tel 0545958507
Directeur général : Alexandre BOUCHE

SCP ATLANTIC LOCATION ACCESSION

9 avenue Jean Guiton
17026 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tel 0546520606
Directeur général : Stéphane TRONEL

VIE ET LUMIERE

Société de C.I. du Cher
16-22 place de Juranville
18020 BOURGES CEDEX
Tel 0248272600
Directeur général : Bernard PASDELOUP

COPROD

Place de Verdun
B.P. 72
19202 USSEL CEDEX
Tel 0555460190

LE LOGIS CORSE

Avenue de la Libération
20600 BASTIA
Tel 0495327386
Directeur général : Jacques FIESCHI

LE TOIT BOURGUIGNON

28 boulevard Clémenceau
BP 97527
21075 DIJON CEDEX
Tel 0380563434
Directeur général :

BOURGOGNE HABITAT

13, avenue Albert Camus
21000 DIJON
Tel 0380288170
Directeur général : Bernard SIMON

ARMOR HABITAT

33 rue Abbé Garnier
B.P. 203
22002 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tel 0296940472
Directeur général : Bruno FIEVET

LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE

21 avenue de la Sénatorerie
B.P. 81
23002 GUERET CEDEX
Tel 0555521029
Directeur : Denis LAROUSSE

SCP D'HLM HABITAT AVENIR 24

Habitat Avenir 24
19, rue de Metz
24000 PERIGUEUX CEDEX
Tel 0553084558
Directeur :

NEOLIA - COOP

34 rue de la Combe aux Biches
B.P.75267
25205 MONTBELIARD CEDEX
Tel 0381991616
Directeur Général : Xavier SORDELET

LE FOYER ROMANIS ET PEAGEOIS

Allée Pascal
B.P. 33
26101 ROMANS-SUR-ISERE CEDEX
Tel 0475720022
Directeur général : Nicolas CALVIER

LOGICOOP

8 boulevard Marx Dormoy
26100 ROMANS-SUR-ISERE CEDEX
Tel 0475720022
Directeur général délégué : Nicolas CALVIER

L'HABITAT DAUPHINOIS

20 rue Balzac
26000 VALENCE
Tel 0475449220
Directeur général : Jean-Luc FERLAY

HABITAT COOPERATIF DE NORMANDIE

4 rue Saint-Pierre
B.P. 587
27005 EVREUX CEDEX
Tel 0232622323
Directeur général : Jean-Claude QUEMIN

LE FOYER D'EURE-ET-LOIR

57 bis rue du Docteur Maunoury
BP 60128
28003 CHARTRES CEDEX
Tel 0237917370
Directeur : Philippe REAU

LE LOGIS BRETON

58 rue de la Terre Noire
29334 QUIMPER CEDEX
Tel 0298558191
Directeur général : Yves-Marie ROLLAND

HABITAT FONCIER BRETAGNE

58 rue de la Terre Noire
29334 QUIMPER CEDEX
Tel 0298558191
Directeur général : Yves-Marie ROLLAND

BRETAGNE OUEST ACCESSION

85 rue de Kergestin
29000 QUIMPER
Tel 0298556000
Directeur général : Serge RONDIER

AXOFI

6, boulevard du Finistère
29334 QUIMPER Cedex
Tel
Directeur Général : Yves-Marie ROLLAND

LA MAISON POUR TOUS

8 bis, avenue Georges Pompidou
30914 NIMES CEDEX 2
Tel 0466627535
Directeur Général : Jean Paul GIRAL

CENTRE COOPERATIF DES CHALETS

29 boulevard Gabriel Koenigs
B.P. 3148
31027 TOULOUSE CEDEX
Tel 0562132525
Directeur général délégué : Jean-Paul COLTAT

TOULOUSAIN D'HABITATIONS

5 Place de la Pergola
31400 TOULOUSE CEDEX 4
Tel 0561362657
Président Directeur Général :

SCP D'HLM DE LA HAUTE-GARONNE

29 boulevard Gabriel Koenigs
B.P. 3148
31027 TOULOUSE CEDEX
Tel 0562132525
Directeur général délégué : Jean-Paul COLTAT

PROMO-PYRENE

154 bis, allée de Barcelone
B.P. 58505
31685 TOULOUSE Cedex6
Tel 0561105006
Directeur: Stéphane MOISSET

SCP D'HLM DU GERS

68 rue Dessoles
B.P. 141
32003 AUCH CEDEX
Tel 0562616990
Directeur général : Serge CAMPAGNOLLE

LE TOIT GIRONDIN

16-20 rue Henri Expert
B.P. 52
33082 BORDEAUX CEDEX
Tel 0556115050
Directeur Général : François ARTIGES

L'ABRI FAMILIAL

110 avenue de la Jallère Quartier du Lac
33075 BORDEAUX CEDEX
Tel 0556437550
Président-directeur général : Paul Marie de LAVERGNE

AXANIS

13, rue du Docteur Nancel Pénard
33000 BORDEAUX
Tel 0556999797
Directeur : Loris De ZORZI

L'HABITATION FAMILIALE

110 boulevard Clémenceau
C.S. 10838
35208 RENNES CEDEX 2
Tel 0223305050
Directeur Général : Pascal MASSON

AIGUILLON RESIDENCES

171 rue de Vern
B.P. 50147
35201 RENNES CEDEX 2
Tel 0299264444
Directeur : Jean-Lou MATHIEU

OP'ACCESSION 35

41 boulevard de Verdun
CS 61121
35000 RENNES
Tel 0223482020
Directeur général : Bruno CACCIA

SCP D'HLM D'INDRE-ET-LOIRE

14 rue du Président Merville
B.P. 50815
37008 TOURS CEDEX 1
Tel 0247701800
Directrice générale : Nathalie BERTIN

COOPERATIVE FONCIERE ET IMMOBILIERE DE TOURS

111-113 rue du Rempart
37000 TOURS
Tel
Directeur général : Bruno FIEVET

ISERE HABITAT

34, avenue de Grugliasco
BP 182
38432 ECHIROLLES
Tel 0476683860
Directeur général : Joël DESBIOLLES

LE FOYER DE L'ISERE

21-23 boulevard Maréchal Foch
38100 GRENOBLE CEDEX 2
Tel 0476866290
Directrice : Cécile CERET

DAUPHILOGIS

47 avenue Marie Reynoard
B.P. 2556
38035 GRENOBLE CEDEX 2
Tel 0476205110
Directeur général : Bernard ROMAND

LA MAISON POUR TOUS

79 avenue de la République
B.P. 71
39302 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tel 0384530180
Directeur général : Didier LE ROY

COGECO

13 rue d'Auvergne
B.P. 3318
41033 BLOIS CEDEX
Tel 0254555353
Directeur Général : M. Dominique BRIAND

COGECOOP HLM

26 cours Gustave Nadaud
BP 64
42002 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tel 0477324124
Directeur général : Patrick BAYET

SCIC LE TOIT FOREZIEN

29 rue Jo Goutteborge
42021 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tel 0477330813
Directeur général : Mario MATTIUSI

CONSTRUIRE

13 Place Jean-Jaurès
42000 SAINT-ETIENNE
Tel 0477423780
Directeur : Roland PERRELLE

LOGIVELAY

71 Faubourg Saint-Jean
CS 20130
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tel 0471045666
Directeur général : Jean-Pierre CHOUVELON

DEMEURES ET TRADITION

Allée Jean Raulo
BP 90069
44814 SAINT HERBLAIN CEDEX
Tel 0240854670
Directeur général délégué : Vincent BIRAUD

SCP D'HLM DES HAUTES PYRENEES

Place de l'hôtel de ville
26-30, rue Léon Blum
BP 167
44613 SAINT NAZAIRE Cedex
Tel 0240221054
Directeur général : Gilbert CAHAREL

CIF COOPERATIVE

10 rue de Bel Air
B.P. 53205
44032 NANTES CEDEX 01
Tel 0240994099
Directeur général délégué : Sylvie MEIGNEN

LA MAISON FAMILIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Allée Jean Raulo
BP 90069
44814 SAINT HERBLAIN CEDEX
Tel 0240854670
Directeur général délégué : Vincent BIRAUD

L'ABRI FAMILIAL

30 avenue Léon Blum
B.P. 167
44613 SAINT-NAZAIRE CEDEX
Tel 0240221054
Directeur général : Gilbert CAHAREL

LOGIS COEUR DE FRANCE

10, boulevard Rocheplatte
BP1717
45007 ORLEANS CEDEX 1
Tel 0238778494
Directeur général : Xavier VAVASSEUR

LA RUCHE HABITAT

33 rue du Faubourg de Bourgogne
B.P. 51557
45005 ORLEANS CEDEX 1
Tel 0238543210
Directeur général : Jacques WOLFROM

COIN DE TERRE ET FOYER

44 avenue Gambetta
B.P. 40327
49303 CHOLET CEDEX
Tel 0241713359
Directeur : Mme WILLIAMSON

LES CASTORS ANGEVINS

16 rue de Bretagne
CS 70056
49055 ANGERS CEDEX 02
Tel 0241241380
Directeur : Emmanuel LEFEBURE

COOPERATIVE DES TROIS ROCHES

7, rue de Beauval
49000 ANGERS
Tel 0241796249
Directeur :

COPROCAL

5 rue Emile Enault
50010 SAINT-LO
Tel 0233755301
Directeur : François HERBIN

LOGIMANCHE

5 rue Emile Enault
B.P. 440
50010 SAINT-LO CEDEX
Tel 0233755305
Directeur : François HERBIN

I-MMOCCOOP

5, boulevard Lundy
51100 REIMS
Tel 0326976737
Président du Directoire : Jean-Claude ALLINCKX

MCCA

(MAISONS-COOPERATIVE CHAMPAGNE
ARDENNE)
7, rue Marie Stuart
B.P. 324
51061 REIMS Cedex
Tel 0326820815
Directeur général : Alain NICOLE

LES LOGEMENTS DE CHAMPAGNE

13, rue Aristide Briand
51350 CORMONTREUIL
Tel 0326533965
Directeur : Jean-Pierre GRAVELLE

LE COIN DU FEU - HABITAT 2000

17 rue du Général Leclerc
52130 WASSY CEDEX
Tel 0325553476
Président-Directeur général :

MAYENNE LOGIS

22 rue Royallieu
B.P. 0929
53009 LAVAL CEDEX
Tel 0243494949
Directeur : Vincent FAUSSER

PROVIVA

COOPERATIVE IMMOBILIERE DE LA
MAYENNE
19 allée du Vieux Saint-Louis
B.P. 0627
53006 LAVAL CEDEX
Tel 0243594545
Directeur général et Administrateur : Yannick BORDE

LA MAISON FAMILIALE LORRAINE

2/4 rue du Cardinal Tisserant
B.P. 80816
54011 NANCY CEDEX
Tel 0383365565
Directeur général : Christophe VILLERS

LE NID

31 rue Grandville
54000 NANCY
Tel 0383364220
Directrice : Claudine RENAUDIN

SOCOBRET

1 avenue Pierre Mendès France
B.P. 702
56607 LANESTER CEDEX
Tel 0297769775
Président Directeur général : Patrick CHARRIER

SOCLAM

1 avenue Pierre Mendès France
56607 LANESTER CEDEX
Tel 0297769775
Directeur général : Patrick CHARRIER

HABITATION FAMILIALE LORIENT BREST

21 rue Jules Legrand
B.P. 645
56323 LORIENT CEDEX
Tel 0297645996
Mons Directeur général : Jean-Michel VERCOLLIER

LA MOSELLE - MAISON FAMILIALE

47, rue Haute Seille
BP 20414
57008 METZ CEDEX 1
Tel 0387395745
Directeur général : Michel SEYERS

ESCAUT HABITAT

67 rue des Potiers
B.P. 60513
59506 DOUAI CEDEX
Tel 0327930707
Directeur général : Edouard DUROYON

NOTRE COTTAGE

2 rue Louis Burnod
B.P. 5305
59376 DUNKERQUE CEDEX 01
Tel 0328291291
Directeur général : Jean-Pierre RENÉ

LA MAISON DUNKERQUOISE

51 rue Poincaré
B P. 5273
59379 DUNKERQUE CEDEX 1
Tel 0328267575
Directeur : Jacques BEDEL

CLEOME

40 boulevard Saly
B P. 3
59312 VALENCIENNES CEDEX
Tel 0327148000
Directeur général : Michèle CAVE

LOGIS SAMBRE - AVESNOIS

Résidence les Cariatides
6 rue de la Croix
B.P. 60119
59602 MAUBEUGE CEDEX
Tel 0327697071
Directeur général : Jean-Pierre CHOEL

VILOGIA PREMIUM

Groupe Vilogia
74 rue Jean Jaures
BP 60430
59664 VILLENEUVE d'ASCQ
Tel 0359355000
Directeur général délégué : Philippe CLERBOUT

NOTRE FOYER

1 place des Bleuets
B.P. 126
59433 HALLUIN CEDEX
Tel 0320030201
Directeur : Arnaud DELANNAY

MAISONS D'EN FRANCE NORD

18 avenue Foch
B.P. 9
59005 LILLE CEDEX
Tel 0320634050
Directeur général : Gérard CAILLET

FLORALYS

L'Esplanade - Centre Tertiaire de l'Arsenal
62 rue St-Sulpice
B.P. 40520
59505 DOUAI CEDEX
Tel 0327935353
Directeur général : Jean-Luc SCHÜTZ

MAISONS ET CITES HABITAT

167 rue des Foulons
59500 DOUAI
Tel 0327998585
Directeur général : M. Dominique SOYER

COOP.NORD

27, boulevard Vauban
59000 LILLE
Tel 0320785600
Directeur général : Christophe BECUWE

MON ABRI

176 rue du Général de Gaulle
B.P. 12
59561 LA MADELEINE CEDEX
Tel 0320147288
Directeur général : Daniel VANDEWIELE

HABITAT DU NORD COOP

Le Ventôse
10, rue du Vaisseau
BP 30287
59664 VILLENEUVE D'ASCQ
Tel 0811715959
Directeur général : Bernard CARTON

HABITAT FRANCILIEN

Maison de l'Habitat - ZAC de Mercières
9 rue Clément Ader
BP 40451
60200 COMPIEGNE
Tel 0344925100
Directeur :

CAP LOGEMENT

Groupe CILOVA - Maison de l'Habitat
9 rue Clément Ader
B.P. 40451
60204 COMPIEGNE CEDEX
Tel 0344925100
Président-directeur général : Michel DEPREZ

VAL DE FRANCE RESIDENCES

1 cours Scelliers
BP 576
60016 BEAUVAIS
Tel 0130280336
Directeur général : Jean-Claude CHALUMEL

LA PROPRIETE FAMILIALE DE L'ORNE

21 rue de la Chaussée
B.P. 37
61002 ALENCON CEDEX
Tel 0233823400
Directeur général : Stéphane AULERT

COPRONORD HABITAT

520 Boulevard du Parc d'Affaires Eurotunnel
62231 COQUELLES
Tel 0321008160
Président du Directoire : Jacques BEAUVILLAIN

COOPARTOIS

11 rue Voltaire
B.P. 97
62160 BULLY LES MINES
Tel 0321456789
Directeur général : Jacques LEMAITRE

CHACUN CHEZ SOI

56 rue Ferdinand Buisson
B.P. 395
62205 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX
Tel 0321995891
Directeur général : Marcel BINOIT

INVESTIMO

16 boulevard Charles de Gaulle
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Tel 0473170707
Directeur général : Yves DISSARD

CLERDOME

32 rue de Blanzat
63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
Tel 0473413400
Directeur général : M. ANGELOT

DOMIA

14 rue Buffon
BP 112
63019 CLERMONT-FERRAND
Tel 0473987863
Directrice Générale : Marielle CHAMPENIER-DENIER

LE COL

(COMITE OUVRIER DU LOGEMENT)
73, rue de Lamouly
BP 133
64600 ANGLET
Tel 0559523215
Directeur général : M. Imed ROBBANA

SCP D'HLM DES PYRENEES-ORIENTALES

107 boulevard Aristide Briand
B.P. 70334
66003 PERPIGNAN CEDEX
Tel 0468082330
Directeur : Thierry SPIAGGIA

HABITAT DE L'ILL

7 rue Quintenz
B.P. 90115
67403 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX
Tel 0388664016
Directeur : Laurent KOHLER

SOCOLOPO

Parc des Poteries
27 rue Madame Tussaud
67200 STRASBOURG
Tel 0390204450
Directeur général : Vincent KUTSCH

SCP D'HLM DE PROMOTION IMMOBILIERE DU BAS RHIN

11 rue du Marais-Vert
67084 STRASBOURG CEDEX
Tel 0388213077
Directeur général : Jean-Luc LIPS

HDI CONSTRUCTION

C/O Habitat de l'III
7, rue de Quintenz
B.P. 90115
67403 ILLKIRCH Cedex
Tel 0388664016
Directeur général : Eric HENNEBOT

COLMAR HABITAT

33 rue de la Houblonnière
B.P. 306
68006 COLMAR CEDEX
Tel 0389203220
Directeur : Robert DURR

POSTE HABITAT RHONE-ALPES

Direction régionale du groupe La Poste
10, place Antonin Poncet
69267 LYON Cedex 02
Tel 0472406678
Directrice: Catherine STUBBE

RHONE SAONE HABITAT

Immeuble WOOPA
10, avenue des Canuts
CS 10036
69517 VAULX EN VELIN CEDEX
Tel 0426590505
Directeur général : Benoît TRACOL

COOP CASTORS HABITAT BOURGOGNE

Tour de la Verrerie
32 avenue Boucicaut
71100 CHALON-SUR-SAONE
Tel 0385461663
Directeur général : Michel PASSAUT

UNION ET PROGRES

11 rue du Donjon
72000 LE MANS
Tel 0243744575
Directeur :

SAVOISIENNE HABITAT

239 rue de la Martinière Bassens
73025 CHAMBERY CEDEX
Tel 0479333745
Directeur général délégué : Philippe BROSSET

ALPES HABITAT

6 avenue Bouvard
74000 ANNECY
Tel 0450666565
Directeur général : Gérard LEVY

IDEIS

2 RUE MARC LE ROUX
74000 ANNECY
Tel 0450889595
Directeur général : Vincent MOENNE-LOCCOZ

LOGIPOSTEL

1 rue de Provence
75009 PARIS
Tel 0156542580
Directeur : Antoine DURAND

NOTRE COTTAGE ACCESSION

59 rue de Provence
75439 PARIS CEDEX 9
Tel 0149953737
Directeur général : Jean-Claude COLONNA

VILOGIA PREMIUM Ile de France

Groupe VILOGIA
34, rue de Paradis
75458 PARIS CEDEX 10
Tel 0359355000
Directeur général : Philippe CLERBOUT

**LA MAISON FAMILIALE DE LA REGION
PARISIENNE**

162 boulevard de Magenta
75010 PARIS
Tel 0156026763
Directeur général délégué : Michel DOMANGE

COPROCOOP Ile-de-France

2, rue de la Roquette
75011 PARIS
Tel 0171197191
*Président du directoire : Madame Claude
BREVAN*

CLARM

159 rue Nationale
75013 PARIS
Tel 0140771515
*Président-Directeur général : Didier
JEANNEAU*

DOMEFI

20, place des vins de France
75610 PARIS CEDEX 12
Tel 0147405050
*Président du directoire : Pierre-François
GOUIFFES*

MINERVE

44 rue Saint-Charles
75015 PARIS
Tel 0143922500
Directeur général délégué : Philippe De NIJS

L'HABITATION TRANSPORTS

158 rue de Bagnolet
75020 PARIS
Tel 0144648520
Directeur général : Marc BRABANT

**COOPERATEURS ET CASTORS DE SEINE-
MARITIME**

1209, route de Paris
76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE
Tel 0235523849
Directeur générale : M. REICHERT

SEINE MANCHE PROMOTION

5 rue Saint Pierre
BP 158
76194 YVETOT CEDEX
Tel 0235959200
Directeur : Stéphane LEROY

PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE

111 avenue Foch
B.P. 122
76051 LE HAVRE CEDEX
Tel 0235225098
Directeur : Sylvie MEIGNEN

NORMANDIE HABITAT

19 rue Jean Richard Bloch
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN CEDEX
Tel 0235732107
Directeur : Philippe DELOUARD

LE FOYER HAVRAIS

ESTUAIRE DE LA SEINE
6, place Jules Ferry
BP 1257
76068 LE HAVRE
Tel 0235193939
Directeur :

LA HAUTE NORMANDIE

138 boulevard de Strasbourg
76087 LE HAVRE CEDEX
Tel 0235197400
Président-directeur général : Thierry SURE

SOCOMA

Allée des Marronniers
B.P. 1065
78204 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Tel 0130638900
Directeur général : Jean-Jacques GEHERE

SCP DE LAON CENTRE ET NORD

1, rue du Général Frère
80084 AMIENS Cedex 2
Tel 0322546964
Directeur Général : Jean-Pierre BACHELAY

PICARDIE MARITIME HABITAT

13, rue d'Aguesseau
BP511
80005 AMIENS Cedex 1
Tel 0322804017
Directeur général : Charles SAUDEMONT

LES MAISONS CLAIRES

6 rue de Bisséous
81100 CASTRES
Tel 0563620020
*Directeur général délégué : Marie-Claire
VINOT*

MIDI LOGEMENT

12 avenue Jean Monnet
82000 MONTAUBAN
Tel 0563205746
Directeur général : Jean Paul COLTAT

AZUR HABITAT

La Mouette
73 rue d'Entrecasteaux
B.P. 645
83053 TOULON CEDEX
Tel 0498009910
Directeur-général : Daniel THOMAS

AXEDIA

6 rue Paul Mérindol
84000 AVIGNON
Tel 0490272266
Directeur : Didier COLIN

**COOPERATIVE VENDEENNE DU
LOGEMENT**

6, rue du Maréchal Foch
B.P. 109
85003 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tel 0251452300
Directeur général : Damien MARTINEAU

SCP D'HLM DE POITOU-CHARENTES

C/O Procvivis Poitou-Charentes
11, rue Albin Haller
B.P. 285
86007 POITIERS Cedex
Tel 0549554940
*Président-directeur général : Roland
CHAUVEAU*

LORRAINE VOSGES HABITAT

19 rue Thiers
BP 316
88008 EPINAL CEDEX
Tel 0329824409
Directeur-général : Simon DROUX

TERRALIA

2 allée Eugène Mouchot
B.P. 79
91131 RIS-ORANGIS CEDEX
Tel 0169254622
Directeur général : Daniel CORUBLE

DOMENDI

2 allée Eugène Mouchot
B.P. 79
91131 RIS-ORANGIS CEDEX
Tel 0169254600
Directeur général délégué : Pierre SURDEAU

GEXIO

2 allée Eugène Mouchot
B.P. 79
91131 RIS-ORANGIS CEDEX
Tel 0169254600
Directeur général délégué : Pierre SURDEAU

HABITAT COMMUNAUTAIRE ACCESSION

EMMAUS HABITAT
92/98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
Tel 0141061400
*Présidente Directrice générale : Nelly
LORDEMUS*

**COOPERATIVE D'HLM DE LA BOUCLE DE
LA SEINE**

136 avenue Gabriel Péri
92230 GENNEVILLIERS
Tel 0141214680
Directeur général : Philippe BEDIER

PIERRES Avenir CONSTRUCTION

112 avenue Aristide Briand
B.P. 167
92186 ANTONY CEDEX
Tel 0146114611
Directeur général : Serge BANTOS

**COOPERATIVE D'ACCESSION SOCIALE A
LA PROPRIETE**

32/38 boulevard Jules Guesde
BP 116
93200 SAINT-DENIS
Tel 0155844364
Directrice Générale : Anne VAUVRAY

SOCOFAM

108, avenue Gabriel Péri
93586 SAINT OUEN
Tel 0158610500
Directrice générale : Marie ORDAS-MONOT

LESHABITATIONS POPULAIRES

1-3, promenade Jean Rostand
93005 BOBIGNY CEDEX
Tel
Directeur Général : Frédéric RAGUENEAU

COOPIMMO

7, rue Roland Martin
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX
Tel 0145151291
Directeur général : Christian CHEVE

**VALOPHIS - LA CHAUMIERE DE L'ILE DE
France**

81 rue du pont de Créteil
94107 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel 0143970343
*Directrice générale : Marie-Line QUINTANA
DA SILVA*

NOTRE MAISON/EXPANSIEL SUD-OUEST

21 avenue St Maurice du Valais
94412 SAINT MAURICE CEDEX
Tel 0562132525
Directrice Générale : Michèle PERRYER

EXPANSIEL PROMOTION

Groupe Valophis
21 avenue St Maurice du Valais
94412 SAINT MAURICE CEDEX
Tel 0143970343
Directrice générale : Claire LANLY

VITRY COOP HABITATION

134 rue Julian Grimau
94400 VITRY-SUR-SEINE
Tel 0145730708
Directeur général : Bruno MERCIER

DOMAXIA

OHSA
86 bis quai Blanqui
94146 ALFORVILLE CEDEX
Tel 0145182000
Directeur : Marc CHASTAGNOL

POINTOISE D'HLM DE LA GUADELOUPE

Résidence Poinsettia - Tour Josépha Hamot
Rue Paul Lacavé
BP 62
97152 POINTE-A-PITRE CEDEX
Tel 0590835533
Directeur général : M. Dominique JOLY